

Plate-forme Projet Montréal - Plateau Mont-Royal  
 Une pluie d'interventions à échelle humaine - maintenant

<b>1- Verdir</b>	
<b>1.1 Planter des arbres sur les rues qui n'en n'ont pas</b>	
	Rivard (section nord); St-Hubert (section mediane), De Gaspé, Casgrain et St-Dominique (St-Viateur Est), Hôtel-de-Ville, De Bullion, Coloniale, St-André, St-Dominique, Rachel, Avenue des Pins.
<b>1.2 Développer 15 ruelles vertes et/ou ruelles champêtres pendant le premier mandat</b>	
	Faciliter le processus de transformation d'une ruelle : modification des règles de consensus pour la piétonnisation d'une ruelle ou pour la limitation de la circulation de part en part ; pouvoirs d'encadrement et de promotion accrus aux éco-quartiers ; prêts d'équipements lourds gérés par les éco-quartiers, mandatés par l'arrondissement. Les ruelles seront choisies en fonction des demandes des citoyens. Favoriser la formation de comités de citoyens autour de la réalisation de
	Mettre en place un moratoire de 2 ans sur la construction de stationnements dans les ruelles.
<b>1.3 Aménager 25 entrées de ruelles vertes pendant le premier mandat (à l'instar de la ruelle Roy/Mentana)</b>	
	L'entrée de la ruelle est rétrécie et pavée sur 10 mètres. Des plantations sont faites de part et d'autre de cette section de 10 mètres. Les entrées de ruelles seront choisies en fonction des demandes des citoyens.
<b>1.4 Créer 2 nouveaux espaces verts</b>	
	Le parc Berri : parc linéaire créé par la réduction du nombre et de la largeur des voies des rues Berri (entre Roy et Cherrier) et Cherrier (entre Berri et Saint-Denis) et par la fermeture de la circulation sur la rue Roy en direction Est entre Saint-Denis et Saint-Hubert. L'espace pourra entre autres accueillir un marché du dimanche. (voir section activités commerciales).
	Le champ du Mile-end : terrain vague situé entre la rue Saint-Viateur au Sud et la voie ferrée au Nord, et entre les rues Henri-Julien à l'Est et de Gaspé à l'Ouest. La Ville centre a acquis ce terrain et songe à l'utiliser en partie pour une cour de voirie et surtout (dernières informations) en parc. Traiter ce projet en mode de démocratie participative - dès l'étape du design. Reconnaître le potentiel de lien vert avec les abords de la voie ferrée (corridor écologique), le quartier Bellechasse et toute autre connexion avec le quartier.
<b>1.5 Verdir les murs aveugles</b>	
	Subventionner (30% des coûts) l'excavation à la base des murs aveugles en vue de la plantation de vigne (ex: rue Groll, stationnement de la Fraternité des policiers, École Nationale de théâtre - de très nombreux autres exemples).
<b>1.6 Planter des vivaces dans les fosses d'arbres</b>	
	Distribution de vivaces aux citoyens pour les fosses d'arbres sur le trottoir (remplace la distribution annuelle de fleurs). Mobilisation annuelle pour leur entretien.
<b>1.7 Retirer des sections de béton sur les trottoirs dont la largeur le permet - à la demande des citoyens et à la condition de leur implication dans la maintenance de ces espaces.</b>	

Plate-forme Projet Montréal - Plateau Mont-Royal  
 Une pluie d'interventions à échelle humaine - maintenant

<b>1.8 Remembrement et restauration des parcs</b>	
<b>Parc Lafontaine - Phase 1</b>	
Agrandir le parc de plusieurs hectares par la fermeture de rues ayant empiété sur le parc avec les années	
Fermer la rue Émile-Duployé à la circulation sauf au passage des autobus	
Éliminer la bretelle de passage Cherrier à travers le parc	
Éliminer en partie ou en totalité les stationnements au Sud du parc	
Utiliser ces espaces de façon temporaire - avant la mise en œuvre d'un réaménagement majeur (jeux d'échecs géant, kiosque de musique, terrain de basket-ball, skatepark, lounge extérieure, ping-pong extérieur, etc.)	
<b>Parc Lafontaine - Phase 2</b>	
Requalifier les espaces en retirant les zones inutilement bétonnées	
Naturaliser les berges de l'étang	
Naturaliser la terrasse du chalet ; concevoir à la place un lieu de repos et de silence - déplacer le bureau de maintenance municipale et interdire la circulation de véhicules municipaux sur cet espace.	
Verdir les murs aveugles du chalet	
Retirer l'asphalte et aménager des plantations autour du centre culturel	
Déplacer la piste cyclable sur l'avenue du Parc-Lafontaine (en créant une piste de même qualité en termes de confort et de verdure)	
Utiliser la piste cyclable pour apaiser la rue Lafontaine en bordure du parc.	
Rendre payant le stationnement dans le parc	
<b>Parc Lafontaine - Phase 3</b>	
Restauration complète ; réaménager les étangs ; ajouter des jardins thématiques en cohérence avec l'histoire du parc.	
<b>Parc du Mont-Royal</b>	
Jouer pleinement notre rôle à la table de concertation. Exiger en particulier la mise en œuvre complète du Plan de protection et de mise en valeur (élimination du transit Camilien-Houde et réalisation d'un chemin de parc ; réalisation du chemin de ceinture ; renaturalisation des abords de la Maison Smith - plantations, récupération des espaces de stationnement de l'hôpital Royal Victoria après la vente à l'Université Mc Gill)	

Plate-forme Projet Montréal - Plateau Mont-Royal  
 Une pluie d'interventions à échelle humaine - maintenant

<b>Parc Laurier</b>	
Élimination de la zone de stationnement Remplacement par la permission de stationner sur la rue Laurier en bordure du parc en tout temps (cette autorisation aura en même temps un effet apaisant sur la circulation de cette rue – notamment aux abords de la rue Christophe-Colomb).	
Élimination / débétonisation du chemin de traverse d'Est en Ouest	
Aménagement des espaces avant et arrière du pavillon (terrasse, jardin, fontaine, etc.)	Orange
En attendant les fonds disponibles, aménagement rudimentaire (table de pique-nique, agriculture urbaine sur terrasse arrière)	
<b>Parc Lahaie</b>	
Fermer la rue St-Dominique à la circulation dans le parc Lahaie. Remplacer par une allée permettant le passage des voitures de fonction lors de célébration religieuses (enterrements, mariages).	
<b>Arboretum St-Dominique (au bout de la patinoire)</b>	
Transformer en parc le stationnement de l'aréna. Le stationnement sur rue ne pose aucun problème dans cette zone.	
<b>1.8 Développer l'agriculture urbaine</b>	
Création de jardins communautaires en bac sur les terrains récupérés (stationnement Lafontaine sud, espaces bétonnés Laurier).	
Projet pilote d'utilisation des plantes comestibles à des fins d'embellissement / verdissement / alimentation.	
<b>1.9 Amorcer la création d'un réseau vert</b>	
Réseau de voies vertes permettant de faire un lien entre les espaces verts. Les rues sont apaisées et verdies au point où la sensation de calme et de repos ressentie s'apparente à celle d'un parc (concept de parc habité). Peut être composé de sections diverses (rues piétonnes, parcs, ruelles vertes, rues à très faible débit (10 à 15 voitures à l'heure maximum) et très faible vitesse (15 km/h).	
Lien entre le Parc Lafontaine, le nouveau parc Berri et le Carré Saint Louis par le verdissement et l'apaisement maximal de la rue Roy Est.	
Lien entre le Parc Lafontaine et Parc Baldwin par le verdissement et l'apaisement maximal de la rue Gauthier	
Lien entre le Parc Lafontaine et le Parc Jeanne-Mance par le verdissement maximal et l'apaisement des rues Roy, De Chateaubriand et Marie-Anne (à l'Ouest de Saint-Denis).	
Lien entre le Parc Laurier et le Champ du Mile End par le verdissement de la rue Boucher	

Plate-forme Projet Montréal - Plateau Mont-Royal  
 Une pluie d'interventions à échelle humaine - maintenant

<b>2 Apaiser et réduire circulation</b>	
	<b>2.1 Empêcher le transit sur les rues résidentielles et diminuer la vitesse de circulation</b>
	Empêcher la circulation de transit en créant des sens uniques en tête-bêche sur les rues résidentielles utilisées comme voies de contournement par les automobilistes lors des épisodes de congestion sur les artères : rues Rivard, Esplanade, De Lanaudière, Dorion, Berri, Marquette, Cartier, etc.
	Revoir la configuration des rues (y compris leur rétrécissement, leur tracé et l'installation de dos d'ânes) pour garantir une vitesse de circulation de 30 km/h sur les rues résidentielles. S'applique en priorité aux rues dont la reconstruction est prévue (Saint-André).
	Pour les rues trop larges (Esplanade, Waverly, Jeanne-Mance, St-Dominique, Casgrain, de Gaspé, Hutchison, Rivard au Nord de Laurier, etc.), mettre en oeuvre et faire respecter des moyens de réduction de la largeur.
	Construire des « entrées de rue » au croisement des collectrices et des artères particulièrement problématiques. L'entrée de rue est une intersection sécurisée avec surélévation de la chaussée, trottoir en saillies et rétrécissement marqué de la largeur de la rue (particulièrement sur Villeneuve et Fairmount).
	Réintroduire le droit de tourner à gauche sur les collectrices si l'interdiction de tourner génère de la circulation sur une rue résidentielle (Mont-Royal et Saint-Denis : impact Drolet ; Mont-Royal et Papineau : impact Cartier, etc.)
	<b>2.2 Empêcher le transit sur les collectrices</b>
	Bris des parcours de transit par la modification des sens uniques et/ou l'installation de chicanes (rues Marie-Anne, Gilford, Villeneuve)
	Installation de stops manquants (revoir la réglementation qui empêche l'installation de stop à moins de 5 mètres d'une intersection munie d'un feu de circulation (en particulier sur Gilford, Marie-Anne, Villeneuve).
	Requalifier la rue Gauthier en rue verte à 15 km/h - avec interdiction de tourner à gauche à partir de De Lorimier.
	Réduire agressivement la vitesse sur les rues problématiques (Masson, Saint-Grégoire) par l'installation de dos d'ânes allongés, rétrécissement en saillie et texturisation du pavage.
	Réduire les collectrices à une voie de circulation dans la même direction (donc éliminer la deuxième voie le cas échéant) : De La Roche, Brébeuf (le long du parc Laurier), Villeneuve, Fairmount, Milton.
	Permettre le stationnement en bordure de rue des deux côtés en tout temps (rue Laurier devant le parc)

Plate-forme Projet Montréal - Plateau Mont-Royal  
 Une pluie d'interventions à échelle humaine - maintenant

<b>2.3 Réduire le volume de circulation et la vitesse sur les artères</b>	
Diminuer la capacité des artères au prorata de la croissance des transports actifs et collectifs - mesure rétroactive sur 5 ans. La diminution de la capacité peut prendre différentes formes : rétrécissement de la largeur des voies, étranglement aux points de passage sécurisés, installation d'une voie réservée de TC en site propre, autorisation de stationnement en tout temps pour les résidents, installation d'une piste cyclable.	
<b>2.4 Réduire l'offre de stationnement gratuit pour les non-résidents / non-consommateurs</b>	
Réduire l'offre de stationnement gratuit pour des durées illimitées aux non-résidents (stationnement non tarifé de 2 heures ou paiement d'une vignette de travailleur non-résident)	
Taxer les stationnements hors-rues de plus de 10 voitures.	
<b>2.5 Développer et sécuriser le réseau cyclable</b>	
Ouvrir une nouvelle piste de transport actif et écologique Nord/Sud (de Laval au centre-ville). Piste qui pourra aussi accueillir les vélos ou tricycles électriques.	
Aménager une bande cyclable à contresens de la circulation sur les rues Marie-Anne, Laurier, Boucher, etc.	
Aménager les pistes cyclables suivantes en site propre :	
De La Roche entre Laurier et Rachel (unidirectionnelle)	
Fullum sur toute sa longueur	
Aménager, en site propre, une piste cyclable sur l'Avenue des Pins entre Saint-Denis et Av. du Parc.	
Rendre la piste Brébeuf unidirectionnelle sur toute la largeur (complétée par l'ajout d'une piste unidirectionnelle sur De La Roche).	
Revoir la sécurité de la piste Rachel - notamment en diminuant le nombre de rues qui y débouchent - dans le cadre de la révision des sens uniques visant à réduire le volume de circulation sur les rues résidentielles.	
Ouvrir les discussions avec le CP pour le croisement de la voie ferrée par la piste cyclable Nord-Sud actuelle vis-à-vis de la rue Boyer (passage à niveau).	
Multiplier les stationnements de vélos sur rue (sur les rues commerciales et résidentielles).	

Plate-forme Projet Montréal - Plateau Mont-Royal  
 Une pluie d'interventions à échelle humaine - maintenant

<b>2.6 Sécuriser les intersections</b>	
Poursuivre agressivement la mise en œuvre de l'interdiction de stationnement aux abords des intersections	
Traverses de piétons sécurisées sur les grandes artères (Saint-Denis, Papineau, Saint-Urbain, Rachel aux abords du Parc, Sherbrooke).	
<b>2.7 Collaborer avec la STM pour l'installation de voies réservées de transport en commun en site propre</b>	
Saint-Denis, Saint Joseph, St-Urbain, Papineau,	
Revoir la configuration des rues (y compris leur rétrécissement, leur tracé et l'installation de dos d'ânes) pour garantir une vitesse de circulation de 30 km/h sur les rues résidentielles. S'applique en priorité aux rues dont la reconstruction est prévue (Saint-André).	
Pour les rues trop larges (Esplanade, Waverly, Jeanne-Mance, St-Dominique, Casgrain, de Gaspé, Hutchison, Rivard au Nord de Laurier, etc.), mettre en oeuvre et faire respecter des moyens de réduction de la largeur.	
Construire des « entrées de rue » au croisement des collectrices et des artères particulièrement problématiques. L'entrée de rue est une intersection sécurisée avec surélévation de la chaussée, trottoir en saillies et rétrécissement marqué de la largeur de la rue (particulièrement sur Villeneuve et Fairmount).	
Réintroduire le droit de tourner à gauche sur les collectrices si l'interdiction de tourner génère de la circulation sur une rue résidentielle (Mont-Royal et Saint-Denis : impact Drolet ; Mont-Royal et Papineau : impact Cartier, etc.)	
<b>2.2 Empêcher le transit sur les collectrices</b>	
Bris des parcours de transit par la modification des sens uniques et/ou l'installation de chicanes (rues Marie-Anne, Gilford, Villeneuve)	
Installation de stops manquants (revoir la réglementation qui empêche l'installation de stop à moins de 5 mètres d'une intersection munie d'un feu de circulation (en particulier sur Gilford, Marie-Anne, Villeneuve).	
Requalifier la rue Gauthier en rue verte à 15 km/h - avec interdiction de tourner à gauche à partir de De Lorimier.	
Réduire agressivement la vitesse sur les rues problématiques (Masson, Saint-Grégoire) par l'installation de dos d'ânes allongés, rétrécissement en saillie et texturisation du pavage.	
Réduire les collectrices à une voie de circulation dans la même direction (donc éliminer la deuxième voie le cas échéant) : De La Roche, Brébeuf (le long du parc Laurier), Villeneuve, Fairmount, Milton.	
Permettre le stationnement en bordure de rue des deux côtés en tout temps (rue Laurier devant le parc)	

Plate-forme Projet Montréal - Plateau Mont-Royal  
 Une pluie d'interventions à échelle humaine - maintenant

<b>2.3 Réduire le volume de circulation et la vitesse sur les artères</b>	
Diminuer la capacité des artères au prorata de la croissance des transports actifs et collectifs - mesure rétroactive sur 5 ans. La diminution de la capacité peut prendre différentes formes : rétrécissement de la largeur des voies, étranglement aux points de passage sécurisés, installation d'une voie réservée de TC en site propre, autorisation de stationnement en tout temps pour les résidents, installation d'une piste cyclable.	
<b>2.4 Réduire l'offre de stationnement gratuit pour les non-résidents / non-consommateurs</b>	
Réduire l'offre de stationnement gratuit pour des durées illimitées aux non-résidents (stationnement non tarifé de 2 heures ou paiement d'une vignette de travailleur non-résident)	
Taxer les stationnements hors-rues de plus de 10 voitures.	
<b>2.5 Développer et sécuriser le réseau cyclable</b>	
Ouvrir une nouvelle piste de transport actif et écologique Nord/Sud (de Laval au centre-ville). Piste qui pourra aussi accueillir les vélos ou tricycles électriques.	
Aménager une bande cyclable à contresens de la circulation sur les rues Marie-Anne, Laurier, Boucher, etc.	
Aménager les pistes cyclables suivantes en site propre : De La Roche entre Laurier et Rachel (unidirectionnelle) Fullum sur toute sa longueur	
Aménager, en site propre, une piste cyclable sur l'Avenue des Pins entre Saint-Denis et Av. du Parc.	
Rendre la piste Brébeuf unidirectionnelle sur toute la largeur (complétée par l'ajout d'une piste unidirectionnelle sur De La Roche).	
Revoir la sécurité de la piste Rachel - notamment en diminuant le nombre de rues qui y débouchent - dans le cadre de la révision des sens uniques visant à réduire le volume de circulation sur les rues résidentielles.	
Ouvrir les discussions avec le CP pour le croisement de la voie ferrée par la piste cyclable Nord-Sud actuelle vis-à-vis de la rue Boyer (passage à niveau).	
Multiplier les stationnements de vélos sur rue (sur les rues commerciales et résidentielles).	
<b>2.6 Sécuriser les intersections</b>	
Poursuivre agressivement la mise en œuvre de l'interdiction de stationnement aux abords des intersections	
Traverses de piétons sécurisées sur les grandes artères (Saint-Denis, Papineau, Saint-Urbain, Rachel aux abords du Parc, Sherbrooke)	
<b>2.7 Collaborer avec la STM pour l'installation de voies réservées de transport en commun en site propre</b>	
Saint-Denis, Saint Joseph, St-Urbain, Papineau,	

Plate-forme Projet Montréal - Plateau Mont-Royal  
 Une pluie d'interventions à échelle humaine - maintenant

<b>3- Apaiser en réduisant le Bruit</b>	
	<b>3.1 Adopter immédiatement les dispositions les plus progressistes du règlement sur le bruit de l'arrondissement d'Outremont.</b>
	Interdiction de travaux entre 19h00 et 7h30 ainsi que le dimanche et les jours fériés. Interdiction de l'usage d'engins à moteur pour le jardinage du 1er juin au 30 septembre Interdiction de livraison entre 19h et 8 h partout sur le territoire Interdiction de tout dispositif avertisseur de véhicules sauf en cas de danger
	<b>3.2 Faire respecter la limitation de la vitesse de circulation à 40km/h - surtout sur les artères</b>
	Utiliser tous les moyens - y compris les radars photos - pour faire respecter la limitation de vitesse de moins de 40 km/h sur les artères - en particulier sur les rues De Lorimier et Papineau. Avec une insistance particulière la nuit.
	<b>3.3 Traiter au cas par cas les rues les plus problématiques. Adopter au besoin des règlements et des mesures particulières.</b>
	Interdire la circulation de nuit sur les collectrices les plus affectées/les moins adaptées à la circulation intensive de jour par l'installation de bollards ou de clôtures rétractables pour ne laisser le passage qu'à la population locale : rues Saint-Hubert et Resther entre Mont-Royal et Laurier, Saint-Dominique, ainsi que toutes les rues jouxtant des artères (Dorion, Rivard, Drolet). Projet pilote démarrant par les fins de semaines d'été.
	<b>3.4 Limiter la circulation des poids lourds</b>
	Interdire la circulation de poids lourds à des fins de livraison par une approche réglementaire et par un aménagement des rues rendant leur passage impossible.
	Interdire la circulation des poids lourds la nuit sur l'ensemble du territoire (22h00 à 7h00)
	Lancer un projet pilote d'utilisation de bennes à ordures de taille réduite sur certaines rues particulièrement affectées par le bruit de ramassage des ordures.
	Faire respecter l'interdiction pour les camions de circuler dans les ruelles la nuit (22h00 à 7h00) - avec des moyens physiques si nécessaires (clôtures)
	Interdire la cueillette des ordures de 21h00 à 7h00
	Interdire formellement l'usage du frein moteur (frein « jacob ») en ville

Plate-forme Projet Montréal - Plateau Mont-Royal  
 Une pluie d'interventions à échelle humaine - maintenant

	<b>3.5 Revoir la réglementation sur le tapage nocturne</b>	
	Introduire la notion de cumul des impacts générés par un établissement ou un particulier (plusieurs impacts mineurs étant considérés illégaux s'ils se cumulent - même si pris individuellement ces impacts sont tolérables).	
	Introduire la notion de zone silence 10h00 pour les rues les plus affectées par le bruit (période de 10 heures consécutives de nuit pendant laquelle aucun travail municipal - y compris le déneigement - n'est permis sur certaines rues).	
	<b>3.6 Rendre rétroactive la réglementation sur les système de ventilation/refroidissement des restaurants</b>	
	<b>3.7 Diminuer les nuisances liées à l'usage des Klaxons/sirènes</b>	
	Modifier la pratique d'avis de déneigement/remorquage par sirène	
	Interdire l'usage du klaxon pour les camions de déneigement la nuit	
	Étudier la possibilité de limitation de l'usage du signal sonore de recul pour les camions de déneigement la nuit	
	Adopter un programme de sensibilisation sur l'usage des systèmes d'alarme de voiture et sur l'avertissement sonore du verrouillage/déverrouillage des portes. Envisager la possibilité d'offrir le débranchement (gratuit/subventionné) de ces systèmes.	

Plate-forme Projet Montréal - Plateau Mont-Royal  
 Une pluie d'interventions à échelle humaine - maintenant

<b>4- Valoriser la vie de quartier</b>	
	<b>4.1 Créer de nouvelles places publiques et lieux de rencontre</b>
	Repenser l'avenue du Mont-Royal : lancer une étude sur la piétonnisation partielle ou complète de la rue. Formuler, dans le cadre de cette étude, un plan de réaménagement de la place du Métro Mont-Royal. Formuler, dans le cadre de cette étude, une réflexion sur la prolifération des commerces de sociabilité au détriment des commerces de première nécessité.
	Dans l'attente des résultats de cette étude, aménager deux zones de rencontre (une entre Papineau et De Lorimier, et une entre Saint-Denis et St-Hubert).
	Créer 2 nouvelles places publiques en fermant la collectrice à une extrémité : Gilford au coin de Saint-Denis, Milton/Clark
	Fermer la rue Roy à la circulation entre St-Hubert et le Parc Lafontaine et agrandir la place Roy en conséquence.
	Utiliser, sur les rues résidentielles apaisées, les espaces libérés pour verdir et embellir progressivement la rue notamment par l'installation de mini places publiques au coin des rues. Implantation par étape (première étape peinture, deuxième étape fosses de plantation, troisième étape plantations et mobilier). Impliquer les citoyens non seulement dans la configuration, mais aussi dans la réalisation (appropriation des plantations par exemple). Commencer par trois projets pilotes (Esplanade entre Villeneuve et Mont-Royal ; Bordeaux entre Rachel et Mont-Royal ; St-André entre Sherbrooke et Marie-Anne).
	Élimination du double-sens sur Laurier entre Saint-Denis et Saint-Laurent, élargissement et végétalisation des trottoirs.
	Appliquer le règlement de San Francisco sur l'utilisation commerciale du trottoir : rendre celle-ci conditionnelle au verdissement de 25% de l'espace public utilisé à des fins commerciales (aux frais du commerçant).
	Préserver partout sur le territoire et en tout temps des trottoirs d'une largeur minimale de 1,8 mètres. Dans l'hypothèse où le commerçant désire installer une terrasse qui ne respecterait pas cette largeur minimum, la possibilité d'installer cette terrasse sur rue sera étudiée.
	Faire un appel à propositions de citoyens pour tester l'intérêt de la création de zones de rencontre sur les rues Roy et Fairmount.
	Lancer une consultation immédiate sur un projet d'embellissement de la rue Laurier entre Brébeuf et Papineau.
	<b>4.2 Réintroduire les fontaines</b>
	En privilégiant des fontaines fonctionnelles et rudimentaires. En particulier sur les espaces de rencontre et les rues/ruelles vertes où les voisins sont impliqués dans la maintenance des plantations. Projet pilote sera amorcé en remplaçant certains abreuvoirs dans les parcs

Plate-forme Projet Montréal - Plateau Mont-Royal  
 Une pluie d'interventions à échelle humaine - maintenant

<b>4.3 Marchés publics</b>	
Étudier l'implantation d'un marché public majeur sur rue soit dans le secteur St-Viateur Est, soit sur St-Dominique au Sud de Prince-Arthur.	
Étudier l'installation d'un marché public du dimanche sur la rue Cherrier au coin de Berri.	
Permettre l'installation des fermiers bio (certifiés) sur les coins de rues désignés de l'arrondissement et/ou en terrasse sur trottoir sans frais seulement pendant la période des récoltes.	
Étudier l'installation d'un marché de fin de semaine spécialisé dans la brocante, les œuvres d'art, les antiquités spécialisées	
Étudier l'implantation d'un espace de foire permanent (simple local vide largement ouvert sur la rue) pour les producteurs locaux et régionaux sur la rue Mont-Royal.	
<b>4.4 Sortir la culture dans la rue</b>	
En été, installer la section jeunesse de la bibliothèque sous la tente, dans un parc.	
Projet pilote : construire une «Shed de la musique» dans le secteur St-Viateur Est : salle mise à la disposition de groupes de musique émergents à prix coûtant pour de courtes périodes	
Projet pilote: construire un kiosque rudimentaire dans le Parc Lafontaine et le mettre à la disposition des chœurs et orchestres	
Projet pilote : construire un kiosque rudimentaire permettant la pratique de la danse (cours ou activités populaires - aînés.)	
Maximiser l'utilisation des salles publiques (notamment celle du Parc Lafontaine)	
<b>4.5 Utilisation de l'espace public pour la pratique du sport</b>	
Fermeture de la rue Camilien-Houde un soir de semaine et le dimanche matin pour la pratique du vélo de route	
Fermeture d'un circuit de rues le dimanche matin permettant de lier les parcs Lafontaine et Laurier pour la pratique du patin à roues alignées.	
Règles assouplies de fermeture des rues pour la pratique du hockey bottine en fin de semaine	
Dédier un espace parc/jardin du silence pour la pratique du Yoga et autres techniques de concentration (Champ du Mile End ou parc privé de l'Hôtel-Dieu).	
Installer un skatepark en collaboration avec les utilisateurs. Privilégier une implantation progressive ; laissée à la gouverne des adeptes dans un premier temps.	

Plate-forme Projet Montréal - Plateau Mont-Royal  
 Une pluie d'interventions à échelle humaine - maintenant

<b>5- Gérer différemment</b>	
	<b>5.1 Propreté</b>
	La radicalisation importante des mesures de nettoyage des espaces publics qui caractérise les mesures proposées s'inspire de la théorie du carreau cassé : les premiers signes de malpropreté sont les plus graves parce que la saleté est un phénomène exponentiel et épidémique.
	Mise sur pied d'une escouade d'intervention rapide pour le règlement - même mineur - des cas de malpropreté et d'insalubrité. Les coûts (que nous estimons à + ou - 20\$ par porte/par an) seront clairement identifiés sur le compte de taxe des citoyens pour que chacun comprennent le coût collectif de notre laisser aller.
	Changer le statut des ruelles visibles à partir des artères commerciales. Équipements, aménagement, fréquence de nettoyage et règlements doivent être revus pour les premiers 50 mètres de la ruelle comptés à partir de l'intersection de la rue (ruelles débouchant sur St-Denis/Mont-Royal, Bernard/Hutchison, Saint-Laurent/Prince-Arthur, etc.).
	Multiplier le nombre de poubelles publiques, surtout à l'abord des stations de métro et des parcs.
	Tenir compte de l'organisation de fêtes dans la programmation de la collecte des poubelles publiques
	Appliquer une approche qualité systématique de la collecte des ordures avec indicateurs mesurés.
	Appliquer systématiquement la réglementation sur les odeurs (bennes à ordures qui fuient)
	Responsabiliser les commerces, les grands immeubles à logements et les entreprises pour le trottoir et la ruelle situés devant et derrière leur immeuble.
	Comme pour le bruit, introduire une notion d'impacts cumulés pour les commerces et citoyens dont le cumul d'incivilités mineures se traduit par des impacts récurrents ou majeurs pour leurs voisins.
	Interdire la distribution d'échantillons promotionnels dans la rue.
	Augmentation sensible du nombre d'inspecteurs
	<b>5.2 Déneigement</b>
	Brigade de trottoirs : déneigement et déglçage rapide, systématique et prioritaire des trottoirs.
	Interdire le dépôt de neige sur le domaine public par des firmes privées de déneigement des ruelles
	Viser une diminution d'au moins 10% du volume de neige chargée - entre autres par l'identification de zones où il est possible de laisser la neige au sol. Évaluer la possibilité de tirer partie des épisodes de pluie et de réchauffement (de plus en plus nombreux) dans les décisions de déneigement. Communiquer à la population ces efforts de réduction des coûts de déneigement.
	Utilisation des abrasifs
	<b>5.3 Gestion des vignettes</b>

Plate-forme Projet Montréal - Plateau Mont-Royal  
 Une pluie d'interventions à échelle humaine - maintenant

	Gérer la zone maximale de stationnement pour vignettes en fonction du nombre de requérants et non de la limite de 50% de l'espace disponible sur rue, comme actuellement.	
	Voir la proposition sur la vignette de travailleur non-résident dans la section Diminution du volume de transit.	
	<b>5.4 Faciliter les relations avec l'administration</b>	
	Visites à domicile pour faciliter l'émission d'un permis de rénovation	
	Prise en charge et suivi des demandes exigeant le traitement d'un dossier par d'autres bureaux et administrations de la ville (notamment les services de la Ville centre).	
	Refonte substantielle des valeurs et moyens de la diffusion de l'information aux résidents lors d'une demande ou d'une plainte.	
	<b>5.5 Démocratie participative, transparence des décisions et des débats</b>	
	Maintien/amélioration du budget participatif : une commission d'étude du budget sera composée de tous les élus et des représentants de la société civile. La commission fera un suivi public des priorités au début et en cours d'année. Viser 1% de la population en participation à la démarche soit 1000 personnes.	
	Les finances désastreuses de notre arrondissement pourraient requérir une rationalisation de certains services. Le processus de rationalisation inclura une étape de consultation.	
	Tous les projets d'aménagement (ruelles vertes, saillies, zones de rencontre) seront soumis aux résidents - dès l'étape de la conception.	
	Dans l'hypothèse où certains conseillers n'appartiendraient pas à l'équipe gagnante au niveau de la mairie d'arrondissement, les conseillers minoritaires seront considérés membres de l'équipe de plein droit. Pas de double standard d'information et de participation.	
	Refonte du fonctionnement du Conseil d'arrondissement. Il sera entre autres itinérant et virtuel. Il permettra la réception de questions en ligne ou par téléphone.	
	Le conseil d'arrondissement ne doit plus être la seule porte d'entrée et de communication avec les élus. Le conseiller peut communiquer avec un ensemble de groupes et d'associations entre les conseils pour les mettre au courant de l'évolution des dossiers; il peut aussi tenir des rencontres.	
	Café mensuel avec les élus : présence statutaire de vos conseillers municipaux dans un café du quartier.	
	Compte tenu du manque de ressources de l'arrondissement, la plupart des projets se fera par étapes - la première étant souvent un simple marquage au sol. Cette manière de faire permettra de recueillir les avis des citoyens concernés en vue de la réalisation de l'étape finale - la construction.	
<b>6 - Développer différemment</b>		

Plate-forme Projet Montréal - Plateau Mont-Royal  
Une pluie d'interventions à échelle humaine - maintenant

	<b>6.1 Logement social</b>	
	Exiger, après l'élection mais avant la passation des pouvoirs, l'annulation du contrat garantissant une option d'achat de 54 mois à la firme Elmag pour le terrain de la cour de voirie St-Grégoire. Consacrer 100% de ce terrain au logement social et à des coopératives d'habitation.	
	Consacrer 100% du terrain du garage de la STM à du logement social et à des coopératives d'habitation.	
	Exiger des organismes gouvernementaux provinciaux la cession/vente de terrains actuellement consacrés à du stationnement en vue de la construction de logements sociaux et de coopératives d'habitation (Centre Lucie-Bruno, École des métiers automobiles, CSSS Laurier, École Laurier/St-Hubert, ENAP, etc.).	
	Reporter le projet de maison de la culture à une date ultérieure au comblement de 50% des besoins de logements sociaux et des coopératives d'habitation sur le territoire de l'arrondissement.	
	Mettre en place une réglementation municipale d'inclusion qui exige des promoteurs privés qu'ils incluent au moins 25 % de logements sociaux et abordables à leurs projets. Les promoteurs préférant se soustraire à cette obligation verseront au FLSA de la Ville de Montréal une somme de 25 000 \$ par logement social ou abordable manquant.	
	<b>6.2 Logements pour les familles</b>	
	Permettre la construction d'un étage supplémentaire sur des bâtiments existants pour la construction de grands logements familiaux si et seulement si les conditions d'ensoleillement et de respect du patrimoine sont strictement respectées. Programme limité aux familles propriétaires de deux enfants et plus.	
	Développer un plan d'ensemble et procéder à l'achat de bâtiments et de terrains en vue du re-développement, à des fins de construction de logements pour les familles sur certains lots de la zone mixte de l'Est du Plateau. Le développement se fera uniquement par la ville ou par une corporation sans but lucratif mandatée par la ville. Le développement se fera uniquement si les conditions économiques permettent le développement de logements familiaux abordables. Aucun autre type de développement résidentiel ne sera permis. Aucun changement de zonage au profit de promoteurs privés ne sera accordé.	
	<b>6.3 Développement du secteur St-Viateur Est</b>	
	En vue de protéger les lieux de création (arts, musique, artisanat ou autres) sis dans les anciennes usines des rues de Gaspé et Casgrain aucun projet de requalification/reconversion exigeant des subventions directes aux propriétaires ne sera consenti sur ce site.	

Plate-forme Projet Montréal - Plateau Mont-Royal  
Une pluie d'interventions à échelle humaine - maintenant

<b>6.3 Modèle d'aménagement du territoire</b>	
Les investissements en aménagement du territoire sont ralentis/bloqués par des coûts et des délais d'études inacceptables (9k\$ pour un dos d'âne). À l'instar de New-York, nous allons procéder avec un minimum d'études préalables - en proposant des installations temporaires qui agiront comme des projets pilotes. C'est sur la base de ces projets que les décisions seront prises ensuite.	
<b>6.4 Budget</b>	
Sur la base des dernières informations que nous avons reçues, nous estimons le manque à gagner de l'arrondissement à 2 ou 3 M\$ par année. La plupart des propositions que nous faisons peuvent être inscrites au budget d'exploitation. Nous estimons qu'un plan vigoureux de changement nécessiterait des dépenses de plusieurs millions (environ 5 millions par an) - ce qui n'est pas réaliste dans le contexte budgétaire du Plateau. Nous limiterons les dépenses pour ce plan à 2 ou 3 millions par an. Les revenus nécessaires seront obtenus par une rationalisation des dépenses et par des nouveaux revenus de taxation des stationnements et vignettes de non résidents/non consommateurs.	
<b>6.5 Innovations sociales (recherches et projets pilotes)</b>	
Projet pilote : étudier la possibilité de consacrer un lieu de culte (église ou sous-sol) à des commerces socialement utiles mais déficitaires (petites entreprises de diffusion culturelle ; commerce alimentaire abordable ; commerce de produits écologiques).	
Étude d'opportunité : mandater une corporation sans but lucratif à construire et exploiter une résidence étudiante (la Maison des régions) sur le territoire de l'arrondissement.	
Étude : évaluer la possibilité de confier à des particuliers ou à des coopératives l'aménagement ou la construction d'un logement social dans leur propriété.	
Projet pilote : suivre, soutenir et participer au programme canadien d'intégration des sans abris	
Recherche : évaluer les coûts et impacts en termes de transports liés à la pénurie de places en garderie dans le quartier.	
Recherche : étudier la possibilité d'un programme de jumelage assisté entre des étudiants et des propriétaires occupants ou des locataires	
Recherche : identifier les coûts de transports liés à la pénurie de logements proches des lieux de travail pour les principaux employeurs du Plateau. Identifier, à travers le monde, les programmes de subvention au logement offerts par les entreprises.	